



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU CCAS DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

Séance du mardi 04 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE MARDI QUATRE AVRIL A DIX NEUF HEURES, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SE SONT REUNIS, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEROME LOPEZ, SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE VINGT TROIS.

Etaient présents :

Mme Palma PERRONE VASSALO – **Vice-Président**

Mme et M. : Marguerite BERARD – Cécile COMELLI
Elus

Mmes et M. : Aurélie GIBERT – Michel DELCASSE – Marianne SARDOIS – Valérie SAGUY
Membres d'association

Procuration :

Mme et M. : Jérôme LOPEZ donne pouvoir à Palma PERRONE VASSALO
Philippe CHAVERGNAC donne pouvoir à Michel DELCASSE
Rémi GERBAUD donne pouvoir à Aurélie GIBERT

Secrétaire de séance : Agent du CCAS

Etaient également présents :

Mme Sandrine SATEGNA, Responsable du Pôle Administration Générale

Madame la Vice- Présidente, Palma PERRONE VASSALO constate que le quorum requis est atteint pour délibérer.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2023

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 04 mars 2023 est présenté aux administrateurs ;

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

→ **D'approuver** le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 04 mars 2023

■ **VOTE :**

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Aucune observation

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente,
l'ordre du jour est abordé :

Lors de cette séance la Vice-présidente à décider de modifier l'ordre de présentation des points en attendant Mme Marguerite BERARD en retard.

2/ Demandes d'aides diverses : deux dossiers (aides alimentaires)

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Madame Palma PERRONE VASSALO, Vice-Présidente du CCAS, présente deux dossiers de demande d'aide alimentaire, afin de bénéficier d'un colis alimentaire gratuit une fois par semaine aux Paniers Solidaires du CCAS.

Dossier n°3- Madame T... E... demande à bénéficier d'un colis alimentaire gratuit une fois par semaine aux Paniers Solidaires du CCAS pour une durée de 6 mois.

Après examen des dossiers et au vu des éléments présentés ;

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

→ **D'accorder** un accès aux Paniers Solidaires pour une période de 6 mois;

■ **VOTE :**

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Aucune observation

Dossier n°4- Madame D... MJ... demande à bénéficier d'un colis alimentaire gratuit une fois par semaine aux Paniers Solidaires du CCAS pour une durée de 6 mois.

Après examen des dossiers et au vu des éléments présentés ;

→ **D'accorder** un accès aux Paniers Solidaires pour une période de 6 mois;



■ VOTE : <i>Votants : 9</i> <i>Pour : 9</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i>

Aucune observation

3/ Approbation d'une convention de dons alimentaires avec le Collège Alain Savary

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Dans le cadre d'une action pédagogique sur les thématiques des circuits courts et de gestion des approvisionnements, le Collège Alain Savary a proposé au CCAS de lui faire don des excédents alimentaires issus de la restauration collective. Une convention a été proposée par le Collège pour organiser l'action et ses modalités de mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

- **D'approuver** la convention avec le Collège Alain Savary telle que ci-annexée,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

■ VOTE : <i>Votants : 9</i> <i>Pour : 9</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i>

Aucune observation

4/ CYCLES BUDGETAIRE CCAS -Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Mme Marguerite BERARD est présente.

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-12, L1612-20, L2121- 17, et L2313-1 ;

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur (le président). Ce document budgétaire retrace l'ensemble des opérations comptables réalisées par le CCAS sur l'année concernée. Il énonce les mêmes chiffres et opérations recensées dans le Compte Administratif établi par l'ordonnateur. Il doit être voté avant le compte administratif.

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

- **D'approuver** le compte de gestion 2022 du CCAS tel que ci-annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.



■ VOTE : <i>Votants : 10</i> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i>

Aucune observation

5/ CYCLES BUDGETAIRE CCAS -Approbation du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-12, L1612-20, L2121- 14, L2121-17 et L2313-1 ;

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées en dressant le compte administratif. Ce document budgétaire rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Le compte administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre, comme le budget.

Le Président, ordonnateur, peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

- **D'approuver** le compte administratif tel que ci-annexé ;
- **De constater** la stricte concordance des données entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

■ VOTE : <i>Votants : 9</i> <i>Pour : 9</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i>

Aucune observation

6/ CYCLES BUDGETAIRE CCAS -Affectation définitive des résultats 2022

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-2, L1612-20, L2121- 17, L2311-5, L2312-1, L2313-1 ,

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022.

Il est proposé d'affecter le résultat du budget CCAS de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement affecté en recettes de fonctionnement au compte « 002 » (excédent reporté) pour un montant de 25 478,42 €.

➤ L'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte « 001 » (solde d'exécution positif reporté) pour un montant de 2 034,87 €



En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

- **D'approuver** l'affectation définitive des résultats, tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 10</i> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i></p>

Aucune observation

7/ CYCLES BUDGETAIRE CCAS -Adoption du budget 2023

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Palma PERRONE VASSALO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-2, L1612-20, L2121- 17, L2311-1 et suivants, L2312-1, L2313-1,

Le budget de l'établissement public est proposé par le président et voté par le conseil d'administration.

Le budget primitif est présenté sur la maquette budgétaire et assorti en annexe des données synthétiques sur la situation financière de l'établissement public.

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

- **D'approuver** le Budget Primitif 2023, composé de la maquette budgétaire et de l'annexe des données synthétiques sur la situation financière de l'établissement public, tels que ci-annexés
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 10</i> <i>Pour : 10</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i></p>

Aucune observation L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

LA VICE- PRESIDENTE du CCAS,


Palma PERRONE VASSALO.